



L'assurance vie, un outil

Les deux tiers des Français qui préparent activement leur retraite privilégient l'assurance vie. Nos conseils pour profiter au mieux des qualités de ce placement.

Avec 1 200 milliards d'euros d'épargne et 12 millions de souscripteurs, l'assurance vie n'est pas seulement le placement favori des Français, c'est aussi celui sur lequel ils placent leurs économies en vue de la retraite. « 66 % des Français actifs qui préparent financièrement leur retraite privilégient l'assurance vie », notent ainsi les experts de l'organisme de sondage TNS-Sofres en marge de plusieurs études sur la prévoyance et la retraite. Les versements annuels sur l'assurance vie ont plus que doublé depuis quinze ans, passant de 49 milliards d'euros en 1993 à plus de 100 milliards par an depuis 2004. Mais les souscripteurs sont aussi de plus en plus nombreux à puiser dans leurs réserves au fur et à mesure qu'ils arrivent à la retraite. Les retraits et capitaux versés par les assureurs aux épargnants sont ainsi passés de 20 milliards d'euros en 1993 à plus de 90 milliards l'an dernier.

Le choix d'une bonne assurance vie est important pour votre retraite. Les meilleurs contrats rapportent 1 % de plus, frais inclus, que les moins bons. À terme, avec le même effort d'épargne, ce petit écart peut améliorer votre retraite de 30 %.

Si l'assurance vie apparaît comme un outil indispensable aux yeux des Français qui préparent leur retraite, ils ont intérêt à choisir les meilleurs contrats, car tous ne se valent pas. Sur cinquante ans (vingt-cinq ans d'épargne et vingt-cinq ans de retraite), une différence de 1 %

de rendement par an, frais inclus, peut faire varier votre complément de retraite de 30 % avec le même effort d'épargne et les mêmes risques financiers.

Améliorez votre retraite de 30 % avec le même effort d'épargne

De ce point de vue, il faut savoir que le sort des différents contrats d'assurance vie est très variable au fil du temps. En résumé, les contrats proposés dans les grands réseaux bancaires rapportent généralement de 0,5 à 0,8 % de moins que ceux proposés par des réseaux d'assureurs ou par des courtiers sur Internet, sauf pour les

contrats les plus haut de gamme. L'écart est encore plus grand entre les contrats en cours de commercialisation et ceux qui ne sont plus proposés aux épargnants. Quand un contrat est fermé aux nouvelles souscriptions, l'assureur réduit souvent au minimum son rendement qui peut alors être inférieur de plus de 1 % par rapport aux meilleurs. D'une façon générale, si vous avez des contrats d'assurance vie ayant rapporté moins de 3,7 % en 2008, vous aurez sans doute intérêt à replacer votre argent sur deux ou trois contrats parmi les plus compétitifs récompensés par les Trophées du Revenu.



Christophe Eberlé, président d'Optimind, société d'actuaire.

“ Les contrats à annuités variables permettent d'avoir un revenu minimum garanti à vie en bénéficiant du dynamisme d'un contrat multisupport. ”

PHOTOS : DR - MONTAGE : L. TACONNET



indispensable

Un des atouts de l'assurance vie est qu'elle permet de se constituer des revenus complémentaires pour la retraite avec une grande souplesse. Vous avez le choix entre trois méthodes pour puiser dans votre contrat : faire des retraits, demander une avance ou convertir le capital en rente viagère (lire ci-dessous). « La rente viagère est une bonne solution sur le plan technique, parce

qu'elle garantit des revenus à vie, explique un assureur. Mais les épargnants s'en méfient, car les rentes sont mal revalorisées. » Selon lui, les contrats de rente viagère souffrent du manque de concurrence : comme les épargnants ne peuvent pas transférer leur capital d'une compagnie à l'autre, les assureurs négligent la revalorisation des rentes, car ils savent que les clients ne peu-

La méthode des retraits programmés permet de recevoir une somme fixe tous les mois.

vent pas partir. Demander une avance sur son assurance vie n'est pas non plus intéressant à long terme puisqu'il s'agit d'un prêt sur lequel vous paierez 5 à 6 % d'intérêts par an alors que votre fonds en euros ne rapporte guère plus de 3,5 à 4 % net de prélèvements sociaux.

Le plus simple est de faire des retraits partiels au gré de vos besoins ou de mettre en place des retraits programmés. Ainsi, vous déterminez le montant et la fréquence de vos besoins, par exemple 300 euros par mois ou 1 000 euros tous les trimestres, et le montant est automatique-

Retraits partiels

Comment ça marche

Vous retirez une partie de l'argent placé sur votre contrat, en une fois ou par virements automatiques sur votre compte.

+ Avantages

Possibilité de programmer des retraits mensuels ou ponctuels sans frais ni intérêts.

- Inconvénients

Les capitaux retirés ne bénéficieront peut-être plus des mêmes exonérations fiscales.

Le Revenu vous conseille

À privilégier si vous ne prévoyez pas assez de rentrées d'argent dans les mois qui viennent.

Rente viagère

Comment ça marche

Vous abandonnez votre capital à un assureur qui vous garantit un revenu à vie en contrepartie.

+ Avantages

Vous toucherez des revenus sans souci de gestion et vos rentes sont revalorisées chaque année.

- Inconvénients

Une rente à 65 ans représente à peine 3 à 4 % par an du capital abandonné. Sa revalorisation souvent faible, est très opaque.

Le Revenu vous conseille

Pratique, si vous n'avez pas d'héritier, à condition de diversifier entre plusieurs contrats de rentes.

Avance sur capital

Comment ça marche

L'assureur vous prête, à un taux fixé d'avance (environ 5 à 6 %), une partie de l'argent que vous lui avez confiée.

+ Avantages

Comme vous ne faites ni retrait ni versement sur votre contrat, sa fiscalité est inchangée.

- Inconvénients

Le taux à payer pour ce prêt est plus cher qu'un crédit classique, ce qui pénalise votre épargne.

Le Revenu vous conseille

Peut financer une dépense ponctuelle sur un an maxi en attendant une rentrée d'argent.



Notre sélection d'assurances vie à retraits programmés

Nom du contrat (distributeur)	Rendement 2008 ⁽¹⁾	Nombre de supports	Frais sur versement maximum	Frais de gestion	Retrait programmé minimum	Sur quels fonds ?
ACMN Horizon Patrimoine (Crédit Mutuel Nord Europe)	4,45 %	79	3,50 %	0,60 %	150	Ⓣ
Actépargne 2 (La France Mutualiste)	4,40 %	4	2,91 %	0,69 %	150	ⓔ
Afer (GIE Afer)	4,36 %	6	1 %	0,48 %	500	Ⓣ
Altaprofits Vie (www.altaprofits.fr)	4,45 %	285	0	0,84 %	150	ⓔ
Boursorama vie (www.boursorama.fr)	4,45 %	162	0	0,85 %	150	ⓔ
Épargne Retraite Multigestion (Fapès Diffusion)	4,38 %	39	2 %	0,60 %	150	ⓔ
Fidelity Vie (www.fidelityvie.fr)	4,50 %	79	0	0,90 %	100	Ⓣ
Hedios Vie (www.hedios-vie.com)	4,60 %	64	0	0,60 %	100	Ⓣ
Hélios (Le Conservateur)	4,70 %	6	3 %	0,48 %	1000	ⓔ
ING Direct Vie (www.ingdirect.fr)	4,45 %	20	0	0,85 %	200	ⓔ
Kapital Direct (www.placement-direct.fr)	4,45 %	127	0	0,60 %	100	Ⓣ
Linxea Vie (www.linxea.fr)	4,45 %	350	0 %	0,60 %	150	ⓔ
MeilleurTaux Vie (www.meilleurtaux.fr)	4,50 %	95	0	0,90 %	75	Ⓣ
Multisupport Confiance (ProBTP)	4,30 %	6	3 %	0,80 %	aucun	ⓔ
Nuances Privilège (Caisses d'Épargne)	4,10 %	100	3 %	1 %	aucun	ⓔ
Symphonis Vie (www.fortuneo.fr)	4,50 %	105	0 %	0,75 %	100	Ⓣ
Winalto (Maaf)	4,51 %	13	3 %	0,60 %	150	Ⓣ

(1) Rendement du fonds sécurité en euros dit "actif général". Contrats avec 3,5 % maximum de frais d'entrée, permettant des retraits programmés sans frais, parmi les contrats les plus attractifs du Guide Assurance Vie 2009 (Le Revenu Placements, d'avril 2009).

ⓔ Uniquement sur le fonds en euros. Ⓣ Sur tous les fonds du contrat au prorata de leurs montants. Sources : Trophées du Revenu.

La plupart des assurances vie permettent des retraits programmés. Vous décidez du montant et de la périodicité, par exemple, 300 euros tous les mois, ou 1 000 euros chaque trimestre, et cette somme est versée sur votre compte-chèques à date fixe sans qu'il soit besoin de renouveler votre demande. Vérifiez néanmoins que ces retraits s'effectuent sans frais. C'est le cas des contrats de cette sélection, mais d'autres peuvent faire payer ce service.

ment versé sur votre compte-chèques à date fixe. La fiscalité est assez légère puisque les gains sur les contrats ayant plus de huit ans ne subissent que les prélèvements sociaux (12,1 %) et une taxe de 7,5 % au-delà d'un abattement de 4 600 euros par an pour un célibataire (9 200 pour un couple). « Il faut rappeler que la taxe de 7,5 % ne s'applique que sur les intérêts du contrat calculés au prorata des retraits effectués dans l'année et pas sur le montant total des retraits », précise Dominique Chevillon, directeur de l'assurance vie à la Maaf.

Ajustez le montant de vos retraits pour échapper à la taxe de 7,5 %
Par exemple, si vous avez versé 100 000 euros sur une assurance vie et si vous avez accumulé 65 000 euros d'intérêts en dix ans, vous pouvez faire des retraits de 11 675 euros par an sans payer la taxe

Choisissez deux ou trois contrats permettant des retraits programmés sans frais et remplacez-les par de vieux contrats peu rentables.

de 7,5 % si vous êtes célibataire, et de 23 350 euros si vous êtes marié. Les gains de chaque retrait sont taxés au prorata de l'ensemble des gains du contrat, soit 65/165^e dans notre exemple. Pour un retrait de 11 675 euros, il n'y a donc que 4 599,24 euros de gains (11 675 x 65/165 = 4 599,24), ce qui est inférieur au seuil au-dessus duquel les intérêts subissent la taxe de 7,5 %.

La plupart des contrats permettent aujourd'hui de mettre en place des retraits programmés (tableau ci-dessus), mais tous n'offrent pas la même souplesse et certains font payer ce service, comme Accord Avenir, qui facture 12 à 24 euros par an, ou Mes-PlacementsVie, qui prélève 0,5 % de frais sur les retraits programmés. Un des avantages des retraits programmés est que, en cas de décès, le capital restant sur votre contrat est transmis aux bé-

néficiaires que vous avez désignés, alors qu'ils n'ont rien en cas de conversion de votre capital en rente viagère. Inversement, les retraits programmés ne vous garantissent pas de revenus à vie.

Conjugez les atouts des retraits programmés et de la rente viagère
Pour remédier à ce défaut, les assureurs proposent une nouvelle génération de contrats dits à « annuités variables », comme Accumulator (Axa), Invest4Life (Allianz) ou Terre d'Avenir (La Mondiale), qui conjuguent les avantages d'une assurance vie à retraits programmés avec la sécurité d'une rente viagère qui se déclenche si l'épargne restante n'est plus suffisante. Une bonne idée qui doit encore faire ses preuves avant de détrôner l'assurance vie de son rang de placement favori des Français pour la retraite. ■ G. Pz.